

# Compte rendu du Conseil Municipal du 06 décembre 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h30 sous la présidence de M. Jean-Marc SARDAT, Maire de la Commune.

Présents : Mmes Jacqueline ANGLARD, Patricia MESQUITA-SILVA, MM. Jacques BLANCHARD, Rémi GARDÈS, Richard NUNES, Gilles PEYVEL, Jean-Marc SARDAT, Hervé VALLADIER.

Absent : M. Gérard LEGER.

Pouvoirs : Mme Patricia BILLARD à Mme Jacqueline ANGLARD.

Secrétaire de séance : M. Rémi GARDÈS.

Lecture du compte rendu du conseil municipal précédent.

8 pour et 1 abstention.

Le Conseil Municipal a procédé à l'examen des sujets suivants inscrits à l'ordre du jour.

- Tarifs salle municipale du Bourg :

Il est préférable et plus juste de maintenir le règlement au cout réel des dépenses électriques.  
Nous devons modifier la convention.

Approbation à l'unanimité (09).

- Implantation antenne radiotéléphonie :

M. le Maire propose au Conseil Municipal, la validation de la décision de la Commission Urbanisme pour l'implantation d'une antenne relais. Une demande pour répondre à la mauvaise qualité de réception et par rapport aux réponses positives que nous avons reçues.

Approbation à l'unanimité (09).

- Attribution de chèques cadeau pour le personnel communal :

M. Le Maire expose que les années précédentes, des chèques cadeaux ont été émis pour les employés de la Commune. Il propose de réitérer la démarche pour Noël 2021.  
Il est choisi de profiter de l'occasion pour remercier M Jean-Louis Hrtanek pour son aide dans la lutte contre les pigeons, envahissant le bourg.

Approbation à l'unanimité (09).

- Indemnité de gardiennage des églises 2021 :

Reconduction de l'indemnité de gardiennage aux mêmes conditions que 2020, à savoir un montant de 239.93€.

Approbation à l'unanimité (09).

- Attribution d'une subvention à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de St Maurice en Gourgois :

M. le Maire propose que, comme chaque année, un don soit versé à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Maurice-en-Gourgois en remerciement de leur calendrier.

Approbation à l'unanimité (09).

- Questions diverses :

- Problème sur ramassage des déchets pendant la période d'hiver : en principe le lendemain si les conditions s'améliorent.
- Fin des travaux dans l'appartement au-dessus de l'ancienne Mairie.
- De fausses associations pour la vente de calendrier 2022.
- Noël du Ccas : Compte tenu de la conjoncture actuelle, annulation de l'arbre de Noel pour les enfants. Distribution des cadeaux en Mairie, le samedi 11 décembre de 10h00 à 12h00.

Séance levée à 19h00.

Le secrétaire :  
M. Rémi GARDÈS.

Le Maire :  
Jean-Marc SARDAT